



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 19/023/ENV

SÉANCE DU 27 MARS 2019

OBJET : ENVIRONNEMENT
ZONE NATURA 2000 - Conventionnement – Animation suberaie de Ceccia - Demande de subvention.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de mars à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

Etaient présents : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Sylvie ROSSI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Jean-Christophe ANGELINI.

Absents : Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Jean-François GIRASCHI ; Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

Avaient donné procuration : Armand PAPI à Jean-Michel SAULI ; Antoine ACQUATELLA à Jean-Marie SANTONI ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Jacqueline BARTOLI à Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Georges MELA ; Jean-Marc ANDREANI à Xavière MERCURI ; Didier REY à Jean-Christophe ANGELINI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'adjointe déléguée aux affaires maritimes, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Le 09 juillet 2018 a eu lieu la réunion des comités de pilotage (COPIL) respectifs des trois sites présents sur la Commune de Porto-Vecchio, à savoir :

- site FR9402010 « *Baie de Stagnolu, Golfu di Sognu, Golfe de Porto-Vecchio* »,
- site FR9400586 « *Embouchure du Stabiacciu, DPM et îlot Ziglione* »,
- site FR9400588 « *Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio* ».

Ces COPIL, au sein desquels étaient représentés l'ensemble des acteurs du territoire, ont permis d'asseoir la gouvernance de la Commune (qui assumera désormais la présidence de ces trois COPIL) et de relancer la dynamique d'action sur ces sites.

Au cours de ces COPIL, il a été acté les décisions suivantes pour le site de la suberaie de Ceccia :

- Présidence assurée par Mme Marie-Antoinette CUCCHI,
- maîtrise d'ouvrage de l'animation Natura 2000 par la Commune de Porto-Vecchio,
- montage et dépôt des dossiers de financements par la Commune de Porto-Vecchio auprès de la Collectivité de Corse pour les fonds FEADER et de la DDTM2A pour les fonds État,
- lancement de l'animation Natura 2000.

Afin de pouvoir démarrer l'animation du site, il est nécessaire de passer une convention d'animation triennale 2019 – 2021 relative aux modalités de suivi, d'animation et de mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 n° FR9400588 « *Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio* » avec l'Etat.

Le montant prévisionnel total de ce programme d'animation sur 3 ans s'élève à 74.700,00 € TTC. Une partie de son financement est assuré par l'Etat et la Collectivité de Corse selon les montants indiqués ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		74.700,00 €
- Etat (Ministère de l'Écologie : DDTM2A) Programme 113 du MTES	40,00 %	29.880,00 €
- Collectivité de Corse (FEADER)	40,00 %	29.880,00 €
Total des aides publiques	80,00 %	59.760,00 €
Part communale TTC (Structure animatrice)	20,00 %	14.940,00 €
Opération TTC		74.700,00 €

Ainsi, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de cette convention, telle qu'annexée, fixant les modalités d'organisation de travail des différents partenaires dans l'animation du site de la suberaie de Ceccia et de valider le plan de financement exposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Oùï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 de la suberaie de Ceccia,

Vu les directives européennes « *Oiseaux* » 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (qui consolide et abroge la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979) et « *Habitats* » 92/43/CEE du 21 mai 1992,

Vu le comité de pilotage du 09 juillet 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 26 mars 2019,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le programme d'action pour assurer la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 n° FR9400588 « *Suberaie de Ceccia / Porto-Vecchio* » pour un montant total de 74.700,00 € TTC, tel que décrit dans la convention ci-annexée.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches, et à signer au nom de la Commune la convention visée à l'article 1 ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches relatives au financement et à la mise en œuvre de l'opération visée à l'article 1. Il est également autorisé à solliciter les cofinancements relatifs à cette opération selon le plan de financement ci-dessous :

Désignation	Taux	Montants TTC
Rappel de la dépense TTC		74.700,00 €
- Etat (Ministère de l'Écologie : DDTM2A) Programme 113 du MTES	40,00 %	29.880,00 €
- Collectivité de Corse (FEADER)	40,00 %	29.880,00 €
Total des aides publiques	80,00 %	59.760,00 €
Part communale TTC (Structure animatrice)	20,00 %	14.940,00 €
Opération TTC		74.700,00 €

ARTICLE 4 : Les recettes et les dépenses afférentes font l'objet des inscriptions aux budgets 2019 et suivants :

Dépenses

Compte 6042 : Achat de prestations de services (autres que terrain aménager)

Recettes

Compte 1311 : Etat

Compte 1312 : Région

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	19
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

